Politique sociale : dépenses ou investissements?

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1978)**

Heft 440

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1026988

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine public

440

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 440 9 février 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs,

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliand

Politique sociale : dépenses ou investissements ?

Il n'est pas certain — et c'est le moins que l'on puisse dire ! — que la prochaine votation fédérale des 26 et 27 février prochains provoque l'ouverture d'un des débats les plus cruciaux et les plus importants qui s'offrent à la Suisse, celui qui a trait à notre politique sociale. Tant l'initiative des Organisations progressistes et du Parti socialiste autonome sur l'âge de la retraite que le référendum de droite contre la neuvième revision de l'AVS sont déjà « récupérés » dans des raccourcis partisans qui interdisent toute discussion de fond... Tentons tout de même d'ouvrir quelques portes, au risque de schématiser les enjeux !

S'il fallait dès l'abord fixer un point de repère essentiel, choisir une base de réflexion, nous choisirions celui qui suit, rapidement résumé ! A l'évidence, ce troisième quart de siècle est marqué par un climat « quantitativiste » : la quantité prime la qualité.

En matière de politique sociale, cela se traduit par une optique somme toute bien précise : la satisfaction des besoins sociaux est considérée comme un « sous-produit » de la croissance économique. On est même allé plus loin : s'est développée une idéologie postulant que l'économique est le seul garant du social. On admet, dans cette logique-là, que les ressources sociales devraient être proportionnelles par exemple au taux d'accroissement du PNB — peu importe, semble-t-il que cet indicateur de la prospérité soit spécialement ambigu — et la « générosité » à l'égard des plus défavorisés, fonction des chiffres d'affaires et des bénéfices des entreprises...

Cette approche en forme comptable de « doit » et « avoir », d'origine marchande, ne sait prendre en compte que ce qui se vend et s'achète, et donc se mesure en argent. Avec le ralentissement économique, cette optique conduit au blocage de la politique sociale (haro sur la revision de l'AVS !), dont certains ne retiennent que le volet « dépenses » pour mieux en oublier d'autres retombées, en particulier tout ce qui touche aux investissements et à une amélioration de la qualité de la vie. Et là, déjà, il faut corriger le tir (de barrage) de la droite !

Nul ne niera que des transformations sociales considérables ont marqué cette deuxième moitié du XXe siècle; elles coïncident étroitement avec l'amélioration et l'extension des dispositions légales qui fondent notre sécurité sociale actuelle. On ne niera pas davantage que ce « progrès » ait été stimulé par la prospérité économique (au demeurant inégalement partagée).

En Suisse, les détenteurs du pouvoir économique et politique ne sont pas allés jusqu'à favoriser la mise sur pied d'une organisation cohérente de la sécurité sociale : le « système » est éclaté au gré des conceptions disparates qui ont présidé à la mise en place de ses différentes piliers. Il reste que les effets positifs des mesures prises sont nombreux. On peut s'étonner qu'ils soient si mal perçus — à moins qu'ils soient camouflés pour les besoins de la cause ! En fait, les progrès réalisés ont répondu à des besoins dont la couverture financière semble aujourd'hui culturellement assimilée. A tel point que l'on doute qu'un retour à quelques années en arrière soit réalisable (ce qui n'impressionne pas, semble-t-il, les partisans d'un « blocage » du régime actuel).

En principe, la redistribution financière par le canal de la sécurité sociale vise un objectif de justice sociale, en tout cas une certaine équité. En palliant d'abord les besoins les plus criants, en offrant, par la solidarité, une sécurité de base pour couvrir des risques, puis en promouvant une amélioration du bien-être, elle a généré des comportements nouveaux. En pratique, cette évolution s'est traduite, bien sûr, par un accroissement des dé-

● **SUITE ET FIN AU VERSO**

Politique sociale : dépenses ou investissements ?

(suite et fin)

penses dans les secteurs en question, mais aussi par des investissements importants, bénéfiques pour tout le système économique et social, investissements que l'on passe soigneusement sous silence dans les démonstrations distillées à l'envi sur le thème du « dégraissage du ménage fédéral ». Qu'on en juge par quelques exemples !

1. L'assurance-vieillesse commence, dès 1948, à fournir des rentes aux personnes âgées. Conjointement aux rentes de la prévoyance professionnelle pour ceux qui en bénéficient, le revenu de l'AVS modifie également en profondeur les habitudes du consommateur (en retenant comme unité le « ménage », les bénéficiaires représentent vraisemblablement un quart des « unités » de consommation, couvrant un champ allant de l'alimentation aux loisirs, en passant par le logement et le recours au médecin). En définitive, les rentes vieillesse ont certainement joué un rôle d'atténuation de la récession, en maintenant intacts les revenus d'une partie importante des consommateurs âgés.

Des ressources pour les hôpitaux

2. Vers 1950, la moitié seulement de la population était assurée auprès d'une caisse maladie pour les soins médicaux et pharmaceutiques. Aujourd'hui, c'est la presque totalité des Suisses et des Suissesses qui cotisent ! Les progrès médico-techniques, les investissements hospitaliers, l'emploi de personnels nombreux, de formation diverse et souvent qualifiée, ont été stimulés par un mode de financement assurant des possibilités de consommation, mais aussi des garanties de ressources : recettes des fournisseurs et des institutions [1] !

3. L'assurance-invalidité, introduite en 1960 seulement, est à l'origine de la réadaptation et de la réinsertion professionnelle de maints individus. Avec les conséquences économiques que cela suppose ! Elle a également procuré des ressources à des institutions de handicapés. De même les établissements psychiatriques, avec l'aide des autres assurances, ont pu passer d'un rôle asilaire à une prise en charge active, avec des personnels dûment formés.

4. Il a fallu le choc économique récent pour que la mise sur pied de l'assurance chômage sorte du stade des discussions oiseuses... ou des silences de l'égoïsme. Palliatives, les prestations actuelles devraient être étendues, si la situation se dégradait encore, ou s'il s'avérait que le progrès technologique déqualifiait à long terme certains métiers et accentuait le poids de certaines tâches. Un enjeu direct : l'aménagement des conditions générales du travail.

Pour un bilan global

On ne reviendra pas ici, au-delà de ces « points positifs », sur les graves inégalités et insuffisances tolérées par notre organisation de la sécurité sociale, qui se caractérise par la juxtaposition hasardeuse d'une foule de mesures et par un manque de coordination flagrant. Qu'il suffise de rappeler que certaines personnes âgées, notamment des femmes, ne bénéficient que de l'AVS, d'autres pouvant cumuler des revenus des trois piliers et de la rente de situation que constitue la propriété d'un logement par exemple, acquis grâce à une rémunération élevée pendant la vie professionnelle active. Il demeure néanmoins que le constat est clair : parler de la politique sociale en termes de dépenses uniquement et, sur cette lancée, se crisper sur les avantages de prétendues économies, ne rend compte que d'un aspect très partiel du problème posé par l'expansion de ce secteur !

Ici il faut poser quelques jalons supplémentaires et revenir, en un premier temps à une vue plus globale du développement de notre société.

*A ce niveau, l'économiste français de gauche, Jacques Attali, propose un schéma de la réalité [2], réducteur et simplificateur certes, mais intéressant. « Grosso modo » : en l'espace d'un siècle, la production a passé d'un stade stimulant l'*autodéplacement *à un stade d'*autoentretien, *dont nous sommes en train de sortir par saturation de la demande; pour conditionner une demande nouvelle, nous entrerions dans un stade d'*autosurveillance, *conditionné par l'offre de producteurs soucieux de trouver de nouveaux « créneaux » sur le marché. En bref, il devient plus important pour les vendeurs de tous poils de susciter de nouveaux achats que de produire des marchandises et des biens collectifs...*

Revenir à la Suisse, c'est constater que dans une branche importante de la politique sociale, la santé publique, le processus dans lequel nous sommes engagés nous conduit, non pas à l'autolimitation des besoins, grâce au progrès et à une éducation sanitaire appropriée, mais à une autoalimentation : l'offre en équipements et en médecins, avec les modes de rémunération actuels, tend à multiplier les actes et les coûts, sans bénéfice notable pour la collectivité (la tendance est ici générale dans les pays industrialisés). Et l'« autosurveillance », au sens où l'évoque Attali, se nourrit de l'inquiétude suscitée par d'éventuels risques, par ailleurs souvent minimes ! Les suréquipements de certains hôpitaux ou de nombreux cabinets médicaux de pratique individuelle — faire face à toute éventualité ! — sont le signe que ce climat porte ses « fruits ». Ces « nouveaux » marchés, nés de la peur, entraînent bien entendu des surenchères catastrophiques. Normalement ces risques devraient être couverts en optimisant l'organisation, de manière à ce que les interventions soient plus réfléchies et plus rationnelles.

Face à la crise

En ce qui concerne la santé, le biais actuel, qui permet de financer les nouveaux développements de l'institution médicale par un transfert des charges sur les consommateurs sans toucher aux struc-

tures, ce biais-là n'a pas d'avenir. Dans d'autres branches de la sécurité sociale, la situation n'est pas plus réjouissante : évoquant la « crise », les uns (souvent à gauche) préconisent des subventions supplémentaires pour pallier les déficiences manifestes de l'organisation que nous connaissons; et les autres (généralement à droite) réclament une pause ou un blocage sur des positions acquises. A moyen terme, les mesures préconisées par les premiers entretiendraient un processus inadéquat, gaspilleur et irresponsable; et celles qui ont la préférence des seconds cristalliseraient un système inéquitable qui leur assurent des avantages en ressources, en privilèges et en pouvoirs.

Comment ne pas voir que marquer son soutien à la nécessaire neuvième revision de l'AVS, c'est aussi, obligatoirement, s'engager à soutenir une revision de la sécurité sociale dans son ensemble ?

[1] On ne peut passer sous silence que les améliorations successives des prestations AVS et l'extension du nombre d'assurés pour l'accident et la maladie ont fait graduellement reculer les admissions pour cause matérielle dans les homes de vieillards; ceux-ci se sont « médicalisés » pour répondre aux demandes d'admission de personnes généralement impotentes ou malades et très âgées.

[2] Voir notamment son dernier livre « La nouvelle économie française ».

VAUD

L'Université isolée

Les jeux sont faits. Et semble-t-il pour longtemps : au rythme où changent les lois universitaires à Lausanne, les Vaudois semblent parés pour une ou deux générations ! Le délai référendaire contre la « nouvelle » loi universitaire adoptée par le Grand Conseil vaudois dans sa session de novembre dernier expirait au début de ce mois de février...

Et après des années de réunions de commissions diverses et multiples, de confrontations en tous genres, de rédactions de projets, on peut dire que l'Université de Lausanne ne sort pas bouleversée dans son organisation, ni dans ses rapports avec le pouvoir politique et les contribuables, de cette dernière épreuve.

Davantage même. On peut affirmer, avant même que le règlement universitaire proprement dit soit adopté, avec le Groupe de réflexion interfacultaire, le GRI (étudiants assistants, professeurs, membres du personnel administratif et technique appartenant à toutes les facultés), dont le projet de loi n'a que très peu inspiré le législateur, que l'Université de Lausanne, dans ses structures, peut passer pour la plus rétrograde du pays. Le simulacre de participation réelle mis en place inclinerait déjà à ce diagnostic. Mais le GRI rappelle également quelques points cruciaux qui justifient à eux seuls cette appréciation : le Sénat, composé uniquement de professeurs, demeure un « corps » trop nombreux pour être efficace; la liberté d'opinion et d'expression, compte tenu des exigences du travail scientifique, n'est garantie qu'aux professeurs et en termes ambigus; le statut légal des professeurs, assimilé à celui des fonctionnaires de l'Etat, n'a pas reçu une définition satisfaisante...

Le plus grave, peut-être, est que cette malheureuse issue est intervenue dans un climat de désintérêt quasi-total de l'opinion, la décision au Parlement résultant d'un clivage entre la « gauche » et la « droite » (l'« Entente » faisant corps avec les propositions gouvernementales, orientées par le Département de l'instruction publique du radical Junod) : l'Université a perdu l'oreille des Vaudois.

Afrique du Sud : mettre le holà

BBC passe un contrat de 450 millions de francs avec une entreprise électrique sud-africaine. La garantie contre les risques à l'exportation sera-t-elle accordée à la multinationale helvétique ? Pas d'obstacle : le débiteur est solvable; la Confédération « garantira » donc les 100 millions de crédits accordés par les banques suisses, s'engageant par là-même, en cas de sinistre, à rembourser au maximum la somme de 95 millions de francs. En cette année mondiale « contre l'apartheid », les relations de notre pays avec l'Afrique du Sud, son premier partenaire économique africain, vont leur petit bonhomme de chemin. Les 80% de l'or sud-africain vendu passent par le marché de Zurich. Le diamant brut sud-africain trouve avec de plus en plus de facilité son point de chute dans notre pays. Et ainsi de suite.

Certes, le gouvernement helvétique ne s'est pas privé de flétrir publiquement la politique d'apartheid, mais il favorise en pratique les relations entre les deux pays.

On a vu qu'il n'existe aucun obstacle à l'octroi de la garantie contre les risques à l'importation en cas de commerce avec une société sud-africaine; il faut avouer, là, que notre législation (voir DP 439) ne permet pas, aujourd'hui, de marquer la différence entre l'Afrique du Sud et un autre Etat... Mais que penser de l'accord de double imposition permettant aux personnes et aux sociétés résidant en Suisse et ayant un revenu en Afrique du Sud de bénéficier d'une diminution des impôts dans ce pays, et surtout de se faire rembourser par la Confédération l'impôt payé en Afrique du Sud ?

Que penser des encouragements à l'émigration consentis par le gouvernement helvétique : on a ouvert un bureau d'immigration sud-africaine à Berne; on tolère l'existence d'agences privées similaires (qui contreviennent à la loi fédérale de 1888 interdisant toute publicité en faveur de l'immigration)...

Que penser des accords passés par Swissair, dont le capital appartient à concurrence de 30% à la Confédération, aux cantons et à des corporations de droit public, avec les autorités sud-africaines, et qui permet à la compagnie de navigation aérienne suisse de réduire le prix des trajets simple course à destination de l'Afrique du Sud, une part de cette réduction lui étant restituée par l'ambassade de la RSA...

De plus en plus nombreux sont les opposants, en Suisse, à ce double jeu des autorités helvétiques.